

# **Dossier inscription 2022-2023**

Madame, Monsieur,

Votre candidature a été acceptée par l'équipe pédagogique et vous vous inscrivez en formation Continue à l'UFR Simone Veil Santé.

Votre inscription se fera en ligne :

1– L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EN LIGNE: A réception du mail d'autorisation d'inscription, vous pourrez effectuer votre inscription administrative en ligne et régler vos DNI (Droits Nationaux d'Inscription). Attention: le paiement de ces frais est obligatoire pour valider votre inscription.

# 1 BIS— LES PIECES JUSTIFICATIVES à télécharger en ligne au format PDF suite à votre inscription administrative (liste non exhaustive) :

- La copie de votre pièce d'identité ou de votre carte de séjour en cours de validité (pour les stagiaires hors union européenne)
- o Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
- Un justificatif 2022-2023 attestant de votre statut, si vous bénéficiez d'un tarif dérogatoire (carte étudiant, certificat de scolarité, convention F.F.I., etc)
- La copie de votre dernier diplôme ou du diplôme permettant votre inscription à la formation visée et sa traduction officielle le cas échéant.
- Un document comportant votre numéro INE (relevé de notes du bac, ancienne carte étudiante...)

**2– LE CONTRAT** (si vous financez vous-même la formation) : après vérification de votre dossier par nos services, nous vous enverrons votre contrat et le RIB de l'Université. Après avoir procédé au règlement dela formation, vous devrez nous renvoyer votre contrat signé et la preuve de votre virement

**2BIS – LA CONVENTION** (si votre employeur finance votre formation): après vérification de votre dossier par nos services, nous enverrons à votre employeur votre convention qu'il devra nous renvoyer après signature.

3- LE COMPTE SESAME : une fois votre inscription terminée, vous devez créer votre compte Sésame pour avoir accès aux ressources numériques de l'Université (Bibliothèque Universitaire, certificat de scolarité, quittance...)

Tout au long de ces étapes, vous serez en contact avec une assistante de formation continue dédiée qui pourra répondre à toutes vos questions d'ordre administratif. (Votre contact en page suivante.) En revanche, pour tout ce qui concerne le déroulé des cours, nous vous remercions de vous adresser à l'équipe pédagogique de votre formation directement, qui sera plus à même de vous répondre.

Nous restons à votre disposition et vous souhaitons la bienvenue au sein de l'U.V.S.Q.

L'équipe de la Formation Continue de l'UFR Simone Veil Santé.

### **FORMATION CHOISIE** (A COCHER): LES DIPLOMES UNIVERSITAIRES: ☐ D.U. Adaptation de lentilles de contact <sup>3</sup> ☐ D.U. Développement cognitif <sup>1</sup> ☐ D.U. Diagnostic des douleurs de l'appareil neuro-musculo-squelettique <sup>3</sup> ☐ D.U. Facteurs humains et gestion des risques en santé <sup>3</sup> D.U. Gynécologie préventive et contraceptive <sup>4</sup> ☐ D.U. Hypnoanalgésie <sup>1</sup> ☐ D.U. Infertilité et procréation médicalement assistée <sup>3</sup> ☐ D.U. Infirmier soins critiques et réanimation <sup>1</sup> D.U. Médecine des bactéries hautement résistantes émergentes et bactéries multirésistantes aux antibiotiques. 1 ☐ D.U. Obstétrique et Périnatalité en Médecine d'Urgence <sup>4</sup> ☐ D.U. Pathologie Mammaire <sup>1</sup> ☐ D.U. Prise en charge et traitement des maladies neuromusculaires <sup>2</sup> ☐ D.U. Promotion de la bientraitance et prévention de la maltraitance <sup>3</sup> ☐ D.U. Réhabilitation Psycho-sociale <sup>4</sup> ☐ D.U. Techniques Ostéo-Archéologiques et médico-légales <sup>1</sup> ☐ D.U. Thanatologie Médico-légale <sup>4</sup> LES DIPLOMES INTER-UNIVERSITAIRES: ☐ D.I.U. Accompagnement, soins et santé des personnes transgenre <sup>4</sup> D.I.U. Actes de dermatologie esthétique : règles de l'art et vigilance <sup>4</sup> ☐ D.I.U. Arthroscopie <sup>1</sup> ☐ D.I.U. Cancérologie Digestive <sup>4</sup> ☐ D.I.U. Chirurgie de la verge <sup>4</sup> ☐ D.I.U. Chirurgie de l'épaule et du coude <sup>2</sup> ☐ D.I.U. Chirurgie du Pied et de la Cheville <sup>2</sup> D.I.U. Civilo-militaire de Médecine Subaquatique et Hyperbare 1: ☐ Modules 1 & 2 : Certificat de compétence « Médecin compétent en Médecine de Plongée » ☐ Modules 3 & 4 : Certificat de compétence « Médecin compétent en Médecine Hyperbare » ☐ Module 4 : Certificat de compétence « Opérateur caisson Personnel Infirmier » ☐ Modules 1 à 4 : Diplôme Inter-Universitaire Civilo-Militaire de Médecine Subaquatique et Hyperbare ☐ D.I.U. Dermatologie Chirurgicale <sup>4</sup> ☐ D.I.U. Européen et nutrition clinique et métabolisme <sup>4</sup> ☐ D.I.U. Evaluation des Traumatisés Crâniens<sup>3</sup> ☐ D.I.U Imagerie des pathologies neuromusculaires ¹ ☐ D.I.U. Infections Ostéo-Articulaires (I.O.A.)<sup>2</sup> ☐ D.I.U. Laryngo-phoniatrie <sup>4</sup> ☐ D.I.U. Médecine de la personne agée <sup>3</sup> ☐ D.I.U. Médecine de rééducation — 1ère et 2ème années <sup>2</sup> □ D.I.U. Neuroréanimation <sup>1</sup> ☐ D.I.U. OCT en Ophtalmologie <sup>3</sup> ☐ D.I.U. Pathologies du Football <sup>4</sup> ☐ D.I.U. Pathologie du Rugby – 1ère année <sup>4</sup> ☐ D.I.U. Pédiatrie de maternité <sup>1</sup> D.I.U. Pelvipérinéologie de la femme 4 D.I.U Positionnement et mobilité de la personne en fauteuil roulant <sup>2</sup> D.I.U Sécurité des patients en établissement de santé et risques associés aux soins 4 D.I.U Sport paralympiques 3 D.I.U. Stratégies Thérapeutiques en Pathologie Infectieuse (S.T.P.P.I.)<sup>2</sup>

#### **AUTRES DIPLOMES:**

Capacité Evaluation et traitement de la douleur <sup>2</sup>
D.F.G.S.M. <sup>2</sup>
Master 1 I.P.A <sup>2</sup>
Master 2 C.E.D.S <sup>2</sup>
Master 2 I.P.A <sup>2</sup>
☐ Pathologies chroniques stabilisées

D.I.U. Techniques cœlioscopiques en chirurgie viscérale <sup>3</sup>

D.I.U. Traumatismes craniocérébraux, aspects médicaux et sociaux <sup>3</sup>

D.I.U. Traitements endovasculaires de l'artériopathie oblitérante des membres inférieurs <sup>1</sup> D.I.U. Techniques Ultrasoniques en anesthésie et réanimation - Module cœur (T.U.S.A.R.) <sup>4</sup>

☐ Pychiatrie santé mentale

Votre contact:

☐ Master 2 M.I.S.P <sup>2</sup>



### DOSSIER D'INSCRIPTION EN D.U., D.I.U. ET CAPACITE SANTE – 2022-2023

### Tous les champs sont à renseigner obligatoirement.

□ Autre : personne sans activité professionnelle

Le dossier et les pièces justificatives sont à télécharger en format PDF (sauf photo d'identité au format jpeg), lors de votre inscription administrative en ligne.

# RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS □ Madame/ □Monsieur Nom d'usage:.... Prénoms:.... Nationalité:.... Adresse:.... BACCALAUREAT & ETUDES SECONDAIRES Avez-vous déjà été étudiant(e) ou stagiaire à l'UVSQ? □ Oui: Numéro étudiant.....(8 chiffres) □ Non: Numéro INE (pour les étudiants ayant obtenu leur bac en France après 1995 – 10 chiffres + 1 lettre): ...... SITUATION ACTUELLE Vous êtes : □ Etudiant ou Interne □Demandeur d'emploi □Salarié du public □Salarié du privé □Profession libérale de santé □Particulier sans activité professionnelle et non-inscrit à Pôle Emploi □ Autre:..... CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE Vous êtes: □ Ouvrier □ I Employé □ I Profession intermédiaire (dont technicien) □ I Cadre ☐ Profession libérale et assimilée ☐ Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise



### FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR VOUS-MÊME

⊐ Vou	us financez vous-même la formation.
	<ul> <li>□ En une seule fois, à la signature du contrat</li> <li>□ En plusieurs fois : 30 % à la signature du contrat puis les 70% restant en 3 échéances mensuelles</li> </ul>
Vota b	pene :
	es stagiaires bénéficiant d'un tarif spécifique doivent joindre impérativement un justificatif à leur dossier 'inscription
s' p	es stagiaires qui ne bénéficient d'aucune prise en charge du coût de formation par un tiers financeur 'acquittent du tarif « Formation continue non financée » et ne pourront en aucun cas, demander a osteriori à l'UVSQ de produire des justificatifs relatifs à une prise en charge (attestation de présence, tc)
□ Vo	us demanderez la subrogation du paiement par un organisme financeur.
Nom	de l'organisme financeur :
	se:
	nct:
Mail:	Téléphone :
	ntercommunautaire :
	ant pris en charge par le financeur:
Mont	ant restant à la charge du stagiaire :
Nota be	ene :
	es stagiaires qui bénéficient d'une prise en charge par un tiers financeur (FIF-PL, OPACIF) s'acquittent du tarif

#### ٨

- « formation continue financée ».
- Les modalités de règlement seront celles définies par l'organisme financeur
- Si l'organisme financeur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé, en fin de formation, au stagiaire.
- La notification officielle de prise en charge, totale ou partielle, du coût de la formation devra être envoyée à l'UVSQ au moins un mois avant la fin de la formation. Si l'UVSQ n'a pas reçu l'accord de prise en charqe de l'organisme financeur un mois avant la fin des enseignements, la facture de l'intégralité du coût de la formation sera adressée au stagiaire. Le remboursement sera à réclamer par le stagiaire à l'organisme financeur.

### Droits nationaux d'inscription

Les Droits Nationaux d'Inscription sont annuels et leur montant est fixé en juillet de chaque année pour l'année universitaire suivante. Ils doivent être réglés lors de votre inscription administrative en ligne, par carte bancaire. Une attestation de paiement sera disponible sur votre espace numérique, jusqu'au 1er mars. Si vous êtes déjà inscrit(e) à l'UVSQ pour l'année universitaire concernée, vous pouvez être exonéré des DNI sous certaines conditions (merci de contacter votre assistante de formation continue).

DATE **SIGNATURE** 



## FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR VOTRE EMPLOYEUR (A remplir par ses soins)

Nom de l'Employeur:
Adresse:
Code Postal : Ville :
Représenté par :
En qualité de :
E-mail:Téléphone:Téléphone
TVA Intercommunautaire :
Adresse de facturation si différente :
. Code postal : Ville :
□ Paiement de la formation sans subrogation
Précisez l'échéancier de paiement des frais de formation Les tarifs figurent sur la fiche de la formation :
□ Paiement effectué en une seule fois : montant € - Date :
□ Paiement échelonné : Échéance 1 : montant € - Date :
Échéance 2 : montant € - Date :
Échéance 3 : montant € - Date :
Attention : Un numéro d'engagement juridique ou un bon de commande vous sera obligatoirement demandé à la
signature de la convention.
□ Subrogation de paiement demandée par l'employeur auprès de son OPCA
Nom de l'OPCA :
Adresse:
Contact :
E-mail :
N°SIRET :
Nota bene :
• Les modalités de paiement de la somme prise en charge par l'OPCA sont celles spécifiées par lui.
<ul> <li>Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé, en fin de</li> </ul>
formation, à l'employeur.
<ul> <li>La notification officielle de prise en charge, totale ou partielle, du coût de la formation devra être envoyée à</li> </ul>
l'U.V.S.Q. au moins un mois avant la fin de la formation. Sans l'accord de prise en charge, la facture de l'intégralité du coût de la formation sera adressée à l'employeur. Le remboursement sera à réclamer par l'employeur à l'OPCA.
Droits nationaux d'inscription
Les Droits Nationaux d'Inscription sont annuels. Leur montant est fixé au mois de juillet pour l'année universitaire suivante.
Prise en charge :  □ Par l'employeur, lors du paiement de la formation (lors de la 1ère échéance si le paiement est fait en plusieurs fois)  □ Par le stagiaire, lors de son inscription en ligne



#### **DECLARATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT**

Je soussigné(e),
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur le présent formulaire sont exacts et sincères.
l'ai bien noté qu'en l'absence de déclaration de prise en charge du coût de la formation par un tiers financeur je n pourrai demander ultérieurement à l'organisme de formation de renseigner des justificatifs relatifs à une prise er charge (attestation de présence etc).
l'ai bien noté qu'en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers financeur ultérieurement à cette déclaration, je devrai m'acquitter du différentiel du coût de formation.
Fait à :
Le:
Signature :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

"Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (code pénal, art.441-1). Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende" (code pénal art.441-6).